



# PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Fêtes de fin d'année

Afin de prévenir toute atteinte à la sécurité et à la tranquillité publiques à l'occasion des fêtes de fin d'année, le préfet de la Mayenne a pris deux arrêtés.

Le premier porte interdiction temporaire de vente, cession et utilisation d'artifices de divertissement des catégories F3, F4 et T2 et leur utilisation, toutes catégories confondues :

- sur l'espace public ou en direction de l'espace public,
- dans les lieux de grands rassemblements de personnes, ainsi qu'à leurs abords immédiats,
- dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

Cette mesure s'applique à compter du **lundi 20 décembre 2021, jusqu'au dimanche 2 janvier 2022 inclus**. Elle ne s'applique pas aux personnes titulaires des certificats de qualification et agréments préfectoraux prévus par la réglementation qui les autorisent à mettre en œuvre les artifices de divertissement.

Le deuxième interdit la distribution, l'achat et la vente à emporter de carburants dans tout récipient transportable et la vente à la pompe de combustibles domestiques, à compter du **mercredi 29 décembre 2021 à 8 heures jusqu'au dimanche 2 janvier 2022 à 8 heures**. **A compter du vendredi 31 décembre 2021 à 14 heures au samedi 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 8 heures**, la vente de bouteilles de gaz est limitée à une unité par client.

Enfin l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2011 modifié, interdisant la vente d'alcool à emporter dans le département entre 22 heures et 8 heures du matin, est applicable de façon permanente.

### Références

*Arrêté n° 2021-347-01-DSC du 13 décembre 2021, portant interdiction temporaire de vente, cession et utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques*

*Arrêté n° 2021-347-02-DSC du 13 décembre 2021, portant interdiction de distribution, d'achat et de vente à emporter de carburants et combustibles domestiques à l'occasion de la fête de fin d'année*

**Préfecture de la Mayenne  
Cabinet**

**02 43 01 50 70/71/72  
pref-communication@mayenne.gouv.fr**

16 place Jean Moulin  
53000 Laval



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



prefet53